

Reportage

Déchets électroniques : l'oublié des ordures ?

Line Renette ALOMO

Libreville/Gabon

L'on a déjà toutes les peines du monde pour venir à bout des déchets ménagers. Voilà qu'il faut rajouter à ce débordement, les résidus des appareils électroniques divers à la toxicité inestimable sous les tropiques. Mais une fois encore, l'Etat n'a pas prévu que cette déferlante allait lui retomber dessus. Du coup, le secteur privé tente tant bien que mal d'organiser la collecte dans un contexte où les mentalités n'ont pas encore pris conscience de l'ampleur du danger.

FOIRE américaine des ordinateurs derrière la cathédrale Sainte-Marie, il est 14 heures. À l'intérieur du bâtiment, de nombreux employés s'affairent. La boîte vient de recevoir un important lot de matériel : claviers d'ordinateurs et leurs câbles s'enlacent dans de grands cartons. Hommes et femmes s'attellent à ranger ce qu'il faut à sa place. Manque de chance, le patron n'est pas là pour répondre à la question de savoir qu'est ce qu'il fait des invendus et des appareils défectueux issus de son commerce de vente d'ordinateurs d'occasion. Les travailleurs nous suggèrent de laisser une carte de visite pour qu'il nous recontacte le moment venu. Peine perdue, ils ne le feront jamais.

Plus loin, au quartier Atong-Abè, un autre vendeur d'appareils électroniques d'occasion assure mordicus qu'il ne jette rien : "Mes invendus et autres résidus sont rachetés par des arrangeurs d'appareils". Ces arrangeurs, nous n'aurons ni leurs noms ni leurs contacts, pour leur poser à eux aussi cette question : "Que faites-vous des résidus de vos appareils électroniques?". Nous poussons notre opérateur, rechi-



Une vue des cartouches d'encre...

gnant, à ses derniers retranchements en lui demandant si lors de l'ouverture de son commerce, l'Etat lui a exigé de dire comment seront gérés les résidus de son affaire. "Non", répond-il malgré lui.

VIDE JURIDIQUE Plus haut, toujours à Atong-Abè, un réparateur de postes téléviseurs. Du doigt, il nous montre la montagne de débris accumulés dans un coin. "Quand je suis débordé, je dépose sur le trottoir ou bien je mets tout ça dans les bacs à ordures de la société Averda. Vous voulez que je fasse quoi avec ?", nous retourne-t-il. Autre question : lors de l'ouverture de son commerce, l'Etat lui a-t-il demandé de dire comment seront gérés les résidus de son affaire ? "Non", répond-t-il.

Nous ciblons ensuite un prestataire de services d'entretien, Gabon propre service (GPS), qui au Quotidien L'Union, collecte également les cartouches d'encre. Qu'en fait-il ? Avons-nous voulu savoir. À leurs bureaux, où nous nous sommes rendus, le directeur général et le directeur d'exploitation, comme par hasard, sont en train d'aller en rendez-vous et ne peuvent donc nous accorder une quelconque attention.

Nous laissons une carte de visite pour un rappel, qui ne viendra jamais. Pourquoi cette pudeur à évoquer la gestion des déchets électroniques ? Au moment où le monde entier parle de la protection de l'environnement, voilà un mutisme bien suspect !

Nous quittons les opérateurs pour un particulier. Jean Baptiste Noah a perdu un écran d'ordinateur et un routeur lors des derniers orages survenus à Libreville. Il ne sait trop quoi faire de ces désormais appareils inutiles. Alors il les range dans un coin de sa maison sans trop savoir pourquoi. "J'avoue que je ne sais pas quoi en faire mais les mettre dans les bacs à ordures d'Averda me heurte un peu, d'autant que mes lectures m'édifient sur le danger des composantes de ces appareils sur l'environnement. Alors je les garde d'abord en attendant de savoir quoi en faire. Je sais déjà qu'à un moment je devrai m'en débarrasser", avoue-t-il. Mais où et comment ? Des questions sans plus. Tout comme celle-ci : que faire de ses déchets électroniques ?

CONVENTION DE BALE La problématique de la gestion des déchets électroniques est récente dans notre pays. Jadis, un ordina-

teur qui arrivait au terme de sa vie ou tout autre matériel ainsi que les invendus ou déchets de même nature, ne possaient en soi aucun souci. "Il n'y avait pas de disposition spécifique pour mieux gérer ces déchets", reconnaît le directeur général adjoint du Centre national anti-pollution, Hubert Binga. De même, l'Etat n'exige rien des commerçants de ce genre d'articles en termes d'engagements quant aux traitements des déchets issus de leur commerce. "Ce sont des transactions libres qui ne sont pas contraignantes. C'est seulement la vente. Mais, il y a aujourd'hui une prise de conscience qui n'est pas encore dans les mœurs", poursuit M. Binga. "A ce jour, au niveau du Gabon, nous n'avons pas encore une politique idoine pour mieux traiter les déchets électroniques. Il est donc conseillé aux administrations et d'ailleurs à tout autre entité qui en produit de les stocker en attendant", insiste le directeur général adjoint du Centre national anti-pollution. Aujourd'hui, renseigne-t-il encore, le Gabon fait partie de la convention de Bâle sur le mouvement trans-frontalier des déchets dangereux et de leur élimination. Ce qu'il faudrait faire dans un premier temps



... ou encore d'onduleurs, autant de déchets électroniques dont la gestion doit être adéquate.

comme déjà indiqué, c'est pouvoir les entasser. Ensuite, s'entendre avec un opérateur (qui existe, lire par ailleurs) pour leur transfert vers une structure appropriée à l'étranger. Le Gabon ne disposant pas

de cette compétence sur son territoire pour traiter ce type de déchets, estime encore M. Binga. Sinon avec l'émergence de cet opérateur qui les collecte, les demandeurs de ce type de service devraient être orientés

Et aussi/Onkomi Services

Collecter et entasser déchets, équipements électriques et électroniques

L.R.A.

Libreville/Gabon

AU centre national anti-pollution, un seul nom d'opérateur agréé, spécialisé, dans la collecte de ce type spécifique de déchets nous a été donné : Onkomi services. Né en novembre 2015, Onkomi Services se donne pour mission d'inventorier les déchets, pour une évaluation de ce qu'une entité, entreprise ou administration produit ; de les identifier en dressant une liste et de l'en débarrasser contre des documents réglementaires de suivie à l'issue de leur travail, garantissant ainsi la conformité de l'entreprise.

Les déchets ainsi collectés sont, dans un premier temps, stockés dans un entrepôt avant d'être acheminés, ensuite, par bateau, vers des partenaires situés hors de notre pays pour subir un traitement adéquat. Cette prestation permet à toute personne physique, morale, publique ou privée qui produit ou détient des chutes et résidus industriels de se mettre à l'abri des sanctions prévues dans la loi N°007/2014 relative à la protection de l'environnement. Tout ceci, moyennant un forfait financier pour faire vivre la jeune structure. Mais, car il y a un mais, la jeune structure n'est pas assez connue. Mieux, "nous sommes dédaignés surtout par les entreprises certifiées ISO 14001 - pas toutes heureusement -, qui doivent logiquement faire appel à une entreprise faisant dans la gestion de ces déchets. Sinon Bgfibank, le Bureau veritas, Necotrans et autres Afric aviation nous font confiance", explique Gislain Douki, responsable des opérations de la jeune structure.

En fait, la norme ISO 14001 recommande à toutes les entreprises ayant sa certification d'avoir une politique liée à la préservation de l'environnement. Elles doivent assurer une gestion adéquate de tous les déchets qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé des populations.



Un instantané d'une collecte de déchets électroniques dans un organisme onusien par la jeune PME Onkomi services. Photo de droite : Hubert Binga, DGA du Centre national antipollution.